



PASS 2020-2021

Poursuite d'études et réorientation pour les étudiants de PASS qui valident leur année PASS mais ne sont pas admis en MMOP/KE

Trois cas de figure

cas 1. Poursuite d'étude en LAS2 dans le cadre de la mineure suivie en PASS (dias 2-5)

cas 2. Réorientation en LAS2 hors du cadre de la mineure suivie en PASS (dias 6-7)

cas 3. Sortie du projet d'accession aux filières de santé ou poursuite du projet dans une autre académie que Montpellier (dia 8)

Abbréviations

UM = Université de Montpellier

Unîmes = Université de Nîmes

UPVD = Université de Perpignan

UPV = Université Paul Valéry (Montpellier)

Pr. Serge Lumbroso, avril 2021



Cas 1. Poursuite d'étude en LAS2 dans le cadre de la mineure suivie en PASS

Vous souhaitez poursuivre votre projet d'accès aux filières de santé dans une mention de licence **associée** à la mineure disciplinaire que vous avez suivie en PASS.

Mentions de licence 2ème année associées aux mineures disciplinaires de PASS

Mineures disciplinaires de PASS 2020-2021	Licence deuxième année
Droit	Droit UM
	Droit UNîmes
	Droit UPVD site Perpignan
	Droit UPVD site Narbonne
Economie	Economie - UM
Maths-Physique (sciences)	Electronique (EEA) - UM
	Mécanique - UM
	Physique - UM
	Chimie - UM
	Physique chimie - UM
	Chimie UPVD
	Physique chimie - UPVD
	Sciences de la vie et de la terre - UPVD
	Sciences de la vie - UPVD
Sciences de la vie - UNîmes	
Humanités	Humanités : lettres classiques
	Humanités : cultures des mondes antiques et médiévaux
	Humanités : étude et pratique du français
Psychologie	Psychologie - UPV
	Psychologie - UNîmes
MIASHS (Mathématique et informatique appliquées aux SHS)	MIASHS (Mathématique et informatique appliquées aux SHS) - UPV
Mathématiques	Mathématiques - UPVD



Cas 1. Poursuite d'étude en LAS2 dans le cadre de la mineure suivie en PASS

Vous souhaitez poursuivre votre projet d'accèsion aux filières de santé dans une mention de licence **associée** à la mineure disciplinaire que vous avez suivie en PASS.

Les principes :

La réglementation indique que l'Université de Montpellier et les Universités partenaires doivent vous proposer une place en L2 dans une des mentions associées à votre mineure PASS. Le nombre total de places doit être suffisant pour accueillir tous les étudiants ayant validé PASS mais non admis en MMOP(KE), mais chaque mention associée à une mineure a ses propres capacités d'accueil.

Quand la mineure disciplinaire ouvre sur plusieurs mentions de licence (par exemple Maths-physique) et/ou sur plusieurs sites géographiques pour une même mention de licence (par exemple, Droit, SV, Psycho), les affectations des étudiants se feront selon les capacités d'accueil de chaque mention et site géographique et selon **des critères d'affectation propres à chaque mention** (diapositive suivante)

Dans le cadre de la poursuite d'étude à partir de votre mineure de PASS, vous ne devez pas passer par e-candidat.

*Des liens vers des questionnaires en ligne de recueil de vœux vous seront adressés **par mail** à partir du **17 mai**.*

*Vous aurez jusqu'au **20 juin** pour les remplir*

Les modalités précises d'affectation par mention de licence seront précisées dans chaque questionnaire



Cas 1. Poursuite d'étude en LAS2 dans le cadre de la mineure suivie en PASS

Les critères d'affectation

mineures disciplinaires ouvrant sur une seule mention et un seul site géographique

Mineures Economie, MIAHS, Humanités et Mathématiques : pas de vœu à formuler

il sera demandé aux étudiants de confirmer qu'ils souhaitent poursuivre en L2 dans la mention correspondant à la mineure suivie et ils y seront affectés sans critère particulier

mineures disciplinaires ouvrant sur une seule mention avec plusieurs sites géographiques

Mineures Droit, Psychologie

critères : - vœux exprimés et réponses au questionnaire

- places disponibles par site géographique

plus, pour Droit : - résultats aux examens de la mineure Droit

- résultats aux examens de PASS-domaine santé

mineures disciplinaires ouvrant sur plusieurs mentions avec plusieurs sites géographiques

Mineure Maths-Physique (Sciences)

critères :

- vœux exprimés

- Les résultats de PASS (incluant la mineure): moyenne de l'année pour la plupart des mentions

sauf pour Electronique (EEA) et mécanique : moyenne de l'année recalculée avec un poids augmenté (x1,5) pour l'UE 7 (physique et biophysique) ainsi que pour les deux UE de la mineure maths-physique

- les places disponibles par mention et site géographique



Cas 1. Poursuite d'étude en LAS2 dans le cadre de la mineure suivie en PASS

Principales étapes de la procédure d'affectation

1. Envoi du questionnaire

- 17 mai 2021 – par mail avec lien vers questionnaire

2. Priorisation des vœux d'affectation

- Renseigner le questionnaire
- jusqu'au 20 juin

3. Résultats d'affectation

- Résultat d'affectation communiqué individuellement par mail mi juillet par le bureau PASS

4. Inscription dans la L2 d'affectation

- Démarche d'inscription dans l'université et la mention d'affectation selon la procédure et le calendrier communiqué dans l'étape 3



cas 2. Réorientation en LAS2 hors du cadre de la mineure suivie en PASS

Vous souhaitez poursuivre votre projet d'accèsion aux filières de santé dans une mention de licence **NON** associée à la mineure disciplinaire que vous avez suivie en PASS.

Les principes :

En validant votre année de PASS vous avez la possibilité de postuler à ces licences. Nous attirons cependant votre attention sur deux points importants :

- les licences en question n'ont pas obligation de vous accepter
- le nombre de places est très limité voire nul (places prises par les étudiants poursuivant en L2 depuis PASS dans le cadre de leur mineure ou poursuivant depuis LAS1). La plupart des filières sont en tension.

Pour candidater à ces mentions vous devez utiliser **exclusivement** l'**application e-candidat** spécifique à chaque mention de licence (liens dans le tableau), en veillant à respecter les dates limites qui peuvent varier selon les universités et les mentions

Important

Vous avez la possibilité de tenter une réorientation (hors cadre de votre mineure) tout en conservant la possibilité d'une poursuite d'étude à partir de votre mineure.

Compte tenu de la tension dans les filières, il est vivement conseillé d'également déposer ses vœux de poursuite d'étude dans le cadre de sa mineure (cas 1)



cas 2. Réorientation en LAS2 hors du cadre de la mineure suivie en PASS

Vous souhaitez poursuivre votre projet d'accès aux filières de santé dans une mention de licence **NON** associée à la mineure disciplinaire que vous avez suivie en PASS.

Mentions de licence 2ème année permettant de candidater à MMOP

Université	Mention	liens e-candidat	ouverture e-candidat	fermeture e-candidat	filière en tension
U. Montpellier	Droit	https://droit.edu.umontpellier.fr/inscription/	21/06/2021	01/09/2021	+
	Economie	https://economie.edu.umontpellier.fr/inscriptions/dossier-de-candidature/	20/05/2021	20/06/2021	+
	Electronique, Energie électrique, Automatique	Faculté des Sciences de l'UM	05/04/2021	10/09/2021	+++
	Mécanique		03/05/2021	14/07/2021	+++
	Physique		05/04/2021	14/07/2021	+++
	Physique chimie		05/04/2021	06/09/2021	+++
	Chimie		05/04/2021	12/07/2021	+++
	Science de la vie		03/05/2021	23/06/2021	+++
	Staps		https://staps.edu.umontpellier.fr/scolarité/admissionscandidatures/	10/05/2021	11/06/2021
U . Paul Valéry (Montpellier)	Humanités : lettres classiques	https://candidatures.univ-montp3.fr/ecandidat/#!accueilView	05/05/2021	04/06/2021	+
	Humanités : cultures des mondes antiques et médiévaux		05/05/2021	04/06/2021	+
	Humanités : étude et pratique du français		05/05/2021	04/06/2021	+
	Psychologie		12/04/2021	07/05/2021	+++
	Mathématiques et informatique appliquées aux SHS		12/04/2021	23/05/2021	+++
U . Nîmes	Droit	https://www.unimes.fr/fr/formations/inscriptions.html	01/04/2021	16/05/2021	+
	Psychologie				+++
	Science de la vie				+++
U. Perpignan	Droit site Perpignan	https://candidatures.univ-perp.fr/	10/07/2021	01/09/2021	+
	Droit site Narbonne				+
	Mathématiques				+++
	Sciences de la vie et de la terre				+++
	Sciences de la vie				+++
	Physique chimie				+++
	Chimie				+++



cas 3. Sortie du projet d'accèsion aux filières de santé ou poursuite du projet dans une autre académie que Montpellier

Dans cette situation

Il vous appartient de conduire personnellement les démarches nécessaires auprès des établissements concernés en suivant les procédures de candidature des formations que vous souhaitez intégrer

Soyez attentifs, dans cette hypothèse, à bien vous renseigner sur les conditions et les calendriers qui sont souvent spécifiques à chaque Faculté